**DOSSIER DE CONSULTATION**

***N°(insère le N°/Année)***

**CAMPAGNEGÉOTECHNIQUE DU PROJET DE**

***(insère le nom du projet)***

**Commune de**

***(insère le nom de la commune)***

**Date limite de réception des demandes d’éclaircissement : …………………………1)**

**Date et heure limites de réception des offres : ……………………………………….……2)**

**Dateet heure d’ouverture des plis :…………………………………………………..……….…..**

*1) 7 jours avant la réception en cas d’une période flottante de 20 jours, sinon 14 jours avant*

*2) Période flottante est de 20 jours ou 45 jours*

# SOMMAIRE

SECTION I:AVIS DE LA CONSULTATION 4

ARTICLE 1°:. Objet de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 2°:. Condition de participation 4

ARTICLE 3°:. Source de Financement de la Prestation 4

ARTICLE 4°:. Réglementation de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 5°:. Consultation et retraite de la Demande de Consultation 4

ARTICLE 6°:. Candidats admis à soumissionner 4

ARTICLE 7°:. Présentation de l’offre 4

ARTICLE 8°:. Documents de la Consultation et Pieces à fournir 4

ARTICLE 9°:. Ouverture des offres 5

ARTICLE 10°:.Durée de la validation des offres 5

ARTICLE 11°:.Additif à la Demande de Consultation 5

ARTICLE 12°:.Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire 5

ARTICLE 13°:.Adresse 5

SECTION II: CONDITIONS DE LA CONSULTATION 6

ARTICLE 1°:. Objet de la consultation : 6

ARTICLE 2°:. Financement des prestations 6

ARTICLE 3°:. Conditions de participation 6

ARTICLE 4°:. présentation des offres 6

ARTICLE 5°:. Validité des Offres 8

ARTICLE 6°:. Actualisation des prix 8

ARTICLE 7°:. Ouverture des plis 8

ARTICLE 8°:. Rejet Automatique des offres 8

ARTICLE 9°:. Choix du titulaire 8

SECTION III: CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES 9

ARTICLE 1°:. Préambule 9

ARTICLE 2°:. Objet de la consultation : 9

ARTICLE 3°:. Cadre réglementaire 9

ARTICLE 4°:. Pièces Contractuelles 9

ARTICLE 5°:. Caractère des Prix 10

ARTICLE 6°:. Impôts et Taxes 10

ARTICLE 7°:. Délais de réalisation de la prestation 10

ARTICLE 8°:. Mode de règlement des prestations 10

ARTICLE 9°:. Pénalités 10

ARTICLE 10°:. Force Majeure 10

ARTICLE 11°:. Assistance au maitre d’ouvrage 10

ARTICLE 12°:. Défaillance et Résiliation 10

ARTICLE 13°:. Réception 11

ARTICLE 14°:. Assurance 11

ARTICLE 15°:. Règlement des litiges 11

ARTICLE 16°:. Entrée en vigueur 11

ARTICLE 17°:.Domiciliation de remboursement 11

SECTION IV: TERMES DE REFERENCES 12

ARTICLE 1°:. Préambule 12

ARTICLE 2°:. Consistance des missions 12

1. Introduction 12

2. Conditions générales d’exécution 13

3. Direction des Travaux 13

4. Moyens à mettre en œuvre par l’Entreprise 13

5. Consistance des travaux 14

6. Spécifications Particulières 14

7. Documents à fournir par l’entreprise 14

8. Spécifications techniques Générales 15

SECTION V: ANNEXES 18

Annexe 01 : Fiche de renseignement Généraux sur le Soumissionnaire 18

Annexe 02 : Déclaration d’engagement 19

Annexe 03 : L’Acte d’engagement (Soumission) 22

Annexe 04 : Bordereau de Prix 23

Annexe 05 : Réferences du Soumissionnaire 24

Annexe 06 : Liste nomitative de personnel technique à affecter pour l’étude 25

Annexe 07 : Modèle du Curriculum Vitae (CV) 26

# AVIS DE LA CONSULTATION N° *(insère N°/Année)*

## Objet de la Demande de Consultation

La présente consultation a pour objet la désignation d’une entreprise qui aura pour mission la réalisation d’une campagne géotechnique du projet de *(Insère le nom du projet)* dans la commune *(insère le nom de la commune)*.

## Condition de participation

Peuvent participer à cette consultation les entreprises agrées en Tunisie(agrément étude géotechnique du Ministère de l’Equipement, de l’Habitat et de l’Aménagement des territoires).

## Source de Financement de la Prestation

Cette prestation est financée par un Prêt de la Coopération financière allemande à travers la KfW dans le cadre du programme de **Fi**nancement des**N**ouvelles**Com**munes**(FiNCom)**, rétrocédé par l’Etat Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la **C**aisse des **P**rêts et de **S**outien des **C**ollectivités **L**ocales.

## Réglementation de la Demande de Consultation

La désignation du prestataire sera conduite par une Demande de Consultation selon la réglementation tunisienne de passation des marchés en vigueur (commandes publiques pour les études dont les montants, toutes taxes comprises, sont inférieurs à cinquante mille dinars),et en tenant compte des exigences minimales des « Directives pour la Passation des Marchés de Prestations de Conseils, Travaux de Génie Civil, Installations, Fournitures et Services Divers dans la Coopération financière aves des pays partenaires » de la KfW (<https://www.kfw-entwicklungsbank.de/PDF/Download-Center/PDF-Dokumente-Richtlinien/Vergaberichtlinien-2019_FR.pdf>).

La Consultation sera aussi conduite par les procédures de passation des achats publics hors marchés à travers l’e-Bidding du système d’achat public en ligne TUNEPS.

## Consultation et retraite de la Demande de Consultation

Les soumissionnaires éligibles et intéressés à concourir peuvent retirer le Dossier de Consultationpendant les horaires administratifs au siège de la commune à l’adresse indiquée ci-dessous ou en ligne du site web TUNEPS : <https://www.tuneps.tn/index.do>.

## Candidats admis à soumissionner

La présenteDemande de Consultation est ouverte à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans la Demande de Consultation et qui ne sont pas frappés par les dispositions d’incapacités et d’exclusions définies dans la Demande de Consultation.

## Présentation de l’offre

L’offre est constituée de l’offre technique et l’offre financière placées dans deux enveloppes séparées et fermées. Ces deux enveloppes seront placées dans une troisième enveloppe extérieure fermée, indiquant la référence de la consultation et son objet. L’enveloppe extérieure comporte, en plus des deux offres technique et financière, les documents administratifs.

Les offres, devront être entièrement rédigées,en langue Française, à l'encre et particulièrement pour l’Acte d’engagement (soumission), le bordereau des prix, qui devront être paraphés à toutes les pages, signés et tamponnés à la dernière page selon les indications du paragraphe ci-après.

## Documents de la Consultation et Pieces à fournir

Les documents et les pièces constituant l’offre sont indiqués dans la section II "Conditions de la Consultation".

## Ouverture des offres

L’ouverture des offres sera effectuée en séance non publique.

## Durée de la validation des offres

Les soumissionnaires resteront engagés pour leurs offres pendant une période de 90jours partir du lendemain de la date limite de remise des offres.

## Additif à la Demande de Consultation

Au cas où certains soumissionnaires auraient des renseignements complémentaires à demander ou des doutes sur la signification exactes sur certaines parties du document de la consultation, ils devraient en référer en français et par écrit à la commune à l’adresse indiquée ci-dessoushuit ou quinze (08 ou 15) jours*(08 jours en cas de période flottante de 20 jours , sinon 15 jours)*calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres en vue d’obtenir les éclaircissements nécessaires.

La Communese réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute modification ultérieure utile au présent Avis de la Demande de Consultation et/ou à la Demande de Consultation qui s'y rapporte. Dans ce cas, un additif la Demande de Consultation sera élaboré et envoyé à tous les soumissionnaires ayant retiré la Demande de Consultation.

Tout additif ainsi ajouté fait partie intégrante dela Demande de Consultation et sera communiqué par écrit à tous les soumissionnaires qui ont retiré le dossier de Consultation, et ce dans un délai minimum de sept ou quatorze (7 ou 14)jours*(7 jours en cas de période flottante de 20 jours , sinon 14 jours)*calendaires avant l’expiration de la date limite de réception des offres.

## Critères d’évaluation et choix du soumissionnaire(*doit correspondre avec Section II, Article 9)*

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre moins disante toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre la moins disante s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

1. le soumissionnaire doit justifier au minimum la réalisation de trois (03)campagnes géotechniques dans le domaine du bâtiment durant les trois (03)dernières années.
2. Le personnel affecté à la réalisation de cette tâche doit comprendre au moins un ingénieur géotechnicien et un conducteur de travaux avec un minimum d’expérience decinq (5) ans chacun.

## Adresse

L’adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Adresse : *(Insère l’adresse)*

Mr/Mme *(Insère le nom du responsable)*

Téléphone : *(Insère le numéro de téléphone)*

Télécopieur  *(Insère le numéro de télécopieur)*

E-mail : *(Insère l’adresse e-mail)*

# CONDITIONS DE LA CONSULTATION

## Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la désignation d’un prestataire qui aura pour mission la réalisation d’une campagne géotechnique pour la reconnaissance du soldu site duprojet de *(Insère le nom du projet)* dans la commune *(insère le nom de la commune)*.

## Financement des prestations

Cette prestation est financée par un prêt de la Coopération financière allemande à travers la KFW dans le cadre du programme de "Financement des Nouvelles Communes", rétrocédé par l’Etat Tunisien à la commune sous forme de dotation à travers la Caisse des Prêts et de Soutien des Collectivités Locales.

## Conditions de participation

Peuvent participer à cette consultation les sociétés géotechniques agrées en Tunisie(Agrément spécialité Géotechnique du Ministère de l’Equipement, de l’Habitat et de l’Aménagement des territoires).

## présentation des offres

Le dossier de participation à la présente consultation, peuvent être transmises en ligne, via le système d’achat public en ligne TUNEPS ou par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre contre récépissé à l’adressementionnée dans l’Avis.

En cas d’une soumission **en ligne**, l’offre sera déposée sur la plateforme TUNEPS. En cas de soumission **hors ligne**, les offres doivent parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par rapide poste ou remises directement au bureau d’ordre central, contre accusés de réception, à l'adresse ci-dessous mentionnée.

Les offres doivent parvenir au plus tard à la date et heure limites mentionnées dans l’Avis. Les offres parvenues en retard ne seront pas acceptées.

### En cas de participation via le système TUNEPS

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement dont le système dispose pour chargement des dossiers, les soumissionnaires peuvent présenter une partie de leur offre hors ligne, par voie postale recommandée ou rapide-poste ou remise directement au bureau d’ordre à l’adresse et heure fixés dans l’Avis de la consultation contre récépissé au plus tard à la date et heure limite mentionnée dans l’avis.

Les Soumissionnaires doivent obligatoirement présenter toutes les pièces financières de l’offre et tous les éléments exigés relatif à l’évaluation technique et financière, en ligne sur le système TUNEPS. Et doivent aussi indiquer dans leur offre en ligne tous les éléments envoyés hors TUNEPS lesquels doivent être conformes à l’offre en ligne.

En cas de discordance entre les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS et ceux envoyés hors TUNEPS. Les éléments adoptés officiellement seront les éléments de l’offre en ligne sur TUNEPS, et ce conformément à l’article 8 de l’arrêté du Président de Gouvernement daté du 31 Août 2018 portant l’approbation du guide des procédures de passation des marchés publics via TUNEPS.

### En cas de participation hors ligne

L’offre doit parvenir par voie postale recommandée au lieu et heure indiqués dans l'avis de la consultation ou peut être remise directement au bureau d’ordre de la commune contre un accusé de réception. Toute offre parvenue après la date/heure limite de réception des offres sera rejetée. Le cachet du Bureau d'ordre central fait foi.

L’offre doit être présentée dans une enveloppe sur laquelle seront inscrites uniquement les mentions suivantes :

«**A ne pas ouvrir- consultation N°** *(insère le N°/Année)* **–**

**Campagne Géotechniques du projet de***(insère le nom du projet)*».

Aucune indication relative au soumissionnaire ne doit figurer sur cette enveloppe au risque de rejet de l’offre.Tous les documents de l’offre technique et de l’offre financière doivent être paraphés à chaque page, datés, et signés à la dernière page.L’enveloppe extérieure contient :

### Les Pièces administratives

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **A1** | L’attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres. | Non | OuiCopie conforme à l’originale |
| **A2** | Une attestation d’affiliation à un régime de sécurité sociale. | Non | OuiExemplaire original ou copie conforme à l’originale |
| **A3** | Agrément spécialité étude géotechnique. | OuiEn ligne ou Hors ligne | OuiSimple copie |
| **A4** | Une fiche de renseignements généraux | Oui (**Annexe 1**)En ligne | Oui (**Annexe 1**)Copie originale |
| **A5** | La Déclaration d’engagement | Oui (**Annexe 2**)En ligne | Oui (**Annexe 2**)Copie originale |
| **A6** | Les documents de la consultationparaphés à chaque page, datés et signés à la dernière page | Non | Oui |

### L’offre technique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **T1** | La liste des références spécifiques avec les pièces justificatives | Oui (**Annexe 5**)En ligne ou Hors ligne | Oui (**Annexe 5**)Copie originale pour la liste.Simple copie pour les pièces justificatives. |
| **T2** | Liste nominative du personnel de l’équipe à engager pour la mission | Oui (**Annexe 6**)En ligne | Oui (**Annexe 6**)Copie originale |
| **T3** | Les CV détaillés du personnel affecté à la réalisation de la mission | Oui (**Annexe 7**)En ligne ou Hors ligne | Oui (**Annexe 7**) |

### L’offre financière

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **N° ordre** | **DESIGNATION** | **Mode d’envoi** |
| **Dépôt via TUNEPS** | **Dépôt sans TUNEPS** |
| **F1** | L’Acte d’engagement (Soumission) dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe 3**). | OuiEn ligne | Oui |
| **F2** | Le bordereau des prix dûment rempli, daté, tamponné et signé par le soumissionnaire (**Annexe°4**). | OuiEn ligne | Oui |

## Validité des Offres

Les offres resteront valables et sans changement pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres.

## Actualisation des prix

Les prix offerts par le Soumissionnaire seront fermes et non révisables. Toutefois, conformément au décret n°2014-1039 du 13 mars 2014, le titulaire de la consultation peut demander l’actualisation de son offre financière si la période entre la date de présentation de l’offre financière et celle de notification du marché ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’étude dépasse le délai de validité de l’offre. La base de l’actualisation et les modalités de son calcul est donné par la formule suivante :

M=M0x (1+5%x [(Di-D0)-90]/365)

M0 : Montant de la prestation à la date de remise de l’offre financière en HTVA ;

M : Montant actualisé de la prestation en HTVA ;

D0 : Date du lendemain de la date limite de remise des offres ;

Di : Date de l’ordre du Jour ou de la notification du marché ;

5% : Taux d’inflation annuel ;

90 : Nombre de jours de validité de l’offre comptabilisé à partir du lendemain de la date limite de remise des offres

A cet effet, le titulaire de la consultation devra présenter à la commune dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de la notification de la commande ou d’émission de l’ordre de service de commencement de l’exécution une demande écrite dans laquelle il indique le montant de l’actualisation requis, les bases et les indices ayant servis à sa détermination. Cette demande doit être accompagnée par tous les documents et justificatifs le prouvant.

## Ouverture des plis

Seules les offres qui parviennent dans les délais seront concernées par l’ouverture des plis.

L’ouverture des plis techniques et financiers se fera en une seule étape par la commission d’ouverture des plis. Ladite séance n’est pas publique.

## Rejet Automatique des offres

Les offres qui arrivent hors délai ainsi que les offres qui ne comprennent pas l’Acte d’engagement (soumission) et/ou le bordereau de prixseront rejetées automatiquement.

## Choix du titulaire(doit correspondre avec Section I, Article 12)

L’évaluation des offres sera effectuée sur la base de l’offre moins disante toutes taxes comprises, et qui répond aux critères d’éligibilité, de qualification requis et conditions techniques exigées mentionnés ci-dessous. Si l’offre la moins disante s’avère non conforme au cahier des charges, il sera procédé à l’évaluation des offres concurrentes avec la même méthodologie et selon le classement financier croissant.

1. le soumissionnaire doit justifier au minimum la réalisation de trois (03)campagnes géotechniques dans le domaine du bâtiment durant les trois (03)dernières années.
2. Le personnel affecté à la réalisation de cette tâche doit comprendre au moins un ingénieur géotechnicien et un conducteur de travaux avec un minimum d’expérience decinq (5) ans chacun.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

#  CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

## Préambule

Entre les soussignées :

La commune de *(Insère le nom de la commune)*, représentée par son Maire *(Insère le nom du Maire)*, désignée ci-après par le terme **Maître d’Ouvrage** ou **la commune**.

D’une part,

Et le Soumissionnaire………………………………………. Matricule fiscal ………………….……………………. chargé de l’exécution de la campagne géotechnique, désignée ci-après par le terme l‘Entreprise, représenté par son gérant ou son chef de file ………………………………………………

D’autre Part.

## Objet de la consultation :

La présente consultation a pour objet la désignation d’un prestataire qui aura pour mission la réalisation d’une campagne géotechnique pour la reconnaissance du sol du site du projet de *(Insère le nom du projet)* dans la commune *(insère le nom de la commune)*.

## Cadre réglementaire

La présenteconsultation est soumise à l'ensemble des textes législatifs, administratifs et techniques en vigueur en Tunisie et notamment :

* au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics d’études approuvé par arrêté de M le premier ministre le 11 Octobre 1994, en ce qui concerne tous les articles non abrogés par les décrets susvisés ou par la présente convention. <http://www.marchespublics.gov.tn/onmp/upload/documents/CCAG_Etudes.pdf>
* à toute réglementation régissant les domaines suivant :
	+ - domaine social et sanitaire ;
		- domaine fiscal.
* aux règles de l'Art et aux normes en vigueur.

## Pièces Contractuelles

Les pièces contractuelles de la présente consultation sont :

1. L’Acte d’engagement (soumission) –Annexe 3 ;
2. Déclaration d’engagement –Annexe 2
3. Le bordereau des Prix– Annexe4 ;
4. Le CCAP – Section III ;
5. Les Termes de références (TDR) –section IV

En cas de divergence entre deux ou plusieurs pièces du contrat, ce sont les dispositions de la pièce portant numéro d'ordre le moins élevé dans l'énumération ci-dessus qui primeront les autres. Cependant en cas d’erreurs de prix, ce sont les prix en toutes lettres du bordereau des prix qui feront foi.

## Caractère des Prix

Les prix cités dans le bordereau des prix, joint en annexe, sont réputés fermes et non révisables pendant toute la durée d’exécution du contrat, et ne pourront varier en aucune manière après la conclusion du contrat.

## Impôts et Taxes

L’Entreprise se conformera aux lois et textes en vigueur en Tunisie concernant les impôts, taxes, etc.…Il doit indiquer, dans son offre, les montants hors taxes et toutes taxes comprises.

## Délais de réalisation de la prestation

La mission globale du titulaire démarrera le lendemain de la réception de bon de commande et s’achèvera à la réception et l’approbation des documents fournis par l’Entreprise.

Le délai global de la mission est de trente (30) jours.

## Mode de règlement des prestations

Les paiements seront réglésà 100 % du montant de la mission payable à l’achèvement, la réception et l’approbation des documents fournis.

Les paiements se feront, contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire indiqué dans l’Acte d’engagement (soumission).

## Pénalités

Une pénalité sera appliquée, sans mise en demeure préalable, en cas de dépassement des délais de livraison.

Le titulaire du bon de commande subira une pénalité sur la base des dispositions suivantes :

* 1/1000ème du montant initial de la commande hors TVA par jour calendaire de retard.
* Le montant de cette pénalité sera plafonné à cinq pour cent (5%) du montant initial de commande hors TVA.

## Force Majeure

Les Parties ne seront pas responsables de l’inexécution de leurs obligations en cas de survenance d’un cas de force majeure, défini comme tout événement imprévisible, irrésistible et résultant de circonstances extérieures aux Parties, rendant impossible l’exécution du Contrat. En cas de survenance d’un cas de force majeure le Contrat sera suspendu jusqu’à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure.

Au cas où l’une des parties verrait l'exécution de ses obligations affectée par un cas de force majeure, il devra notifier à l’autre partie l’incident ou la survenance du cas de force majeure. Ladite notification devra faire état des éléments constitutifs du cas de force majeure et doit être faite dans les quatorze (14) joursqui suivent la date à laquelle la partie concernée a eu (ou supposée avoir eu) connaissance de l'incident ou des circonstances qui forment la force majeure.

## Assistance au maitre d’ouvrage

Le candidat retenu sera appelé à coordonner non seulement avec tous les autres concepteurs (Ingénieur Structure et VRD, Architectes, contrôleurs techniques, etc.) chargés des études et du suivi des travaux relatifs au projet, mais aussi avec toute personne chargée par le Maître de l’ouvrage pour lui porter assistance technique.

## Défaillance et Résiliation

**S**i une défaillance est dûment constatée dans l'exécution d'une mission et au cas où l’Entreprise ne remplit pas ses obligations, le maître d’ouvrage la mettrait en demeure, par lettre recommandée, d’y satisfaire dans un délai de cinq jours.Passé ce délai, le maître d’ouvrage pourra résilier purement et simplement le marché ou faire exécuter les prestations objet de ce marché, suivant le procédé qu’il jugerait utile, aux frais du titulaire du marché.

## Réception

La réception est déclarée une fois le rapport détaillé de la campagne géotechnique est approuvé par le bureau de contrôle technique.

## Assurance

L’Entreprisedoit souscrire à une assurance dont il lui reviendra d’assumer les coûts sans que la responsabilité de la Commune et/ou du projet ne soit recherchée à cet effet.En tout état de cause, l‘Entrepriseest seule responsable des dommages causés aux tiers par ses propres négligences ainsi que des omissions faites dans l’exécution des tâches décrites dans le présent contrat.Par conséquent la Commune et/ou le projet ne seraient en aucun cas être tenus responsable.

## Règlement des litiges

Toute contestation ou litige entre les deux parties qui ne pourraient être réglées à l’amiable, seront soumises devant les juridictions compétentes.

##  Entrée en vigueur

Le présent contrat entre en vigueur dès la notification du bon de commande à l‘Entreprise retenue, après l’approbation de la commission des marchés compétente.

## Domiciliation de remboursement

Tous remboursements, paiements de caution, de garantie ou autres ainsi que tous paiements d'assurances auxquels la Commune aurait droit seront effectués au crédit du compte spécial pour le fonds de disposition.

|  |  |
| --- | --- |
| **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet du Maire) | **Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

# TERMES DE REFERENCES

## Préambule

La compagne de reconnaissance est dressée en vue d’identifier le sol et déterminer ses caractéristiques mécaniques et chimiques pour permettre à l’Ingénieur Conseil Structure de concevoir le mode de fondation adéquat pour le projet de (insérer nom du projet) que la commune (Insère le nom de la commune) souhaite réaliser.

La commune est la personne morale pour le compte de laquelle est réalisé le projet de bâtiment. Elle sera désignée par le terme « maître d’ouvrage ».

Les entreprises spécialisées dans le domaine de la géotechnique des bâtiments peuvent présenter une offre pour ces missions. Le responsable de ces missions sera désigné par le terme « entreprise ».

L’architecte, les ingénieurs conseils ou les bureaux d’études chargés de réaliser les études et suivi du projet seront désignés par le terme «maître d’œuvre ».

##  Consistance des missions

1. Introduction

Ces travaux géotechniques se dérouleront après la désignation de l’ingénieur conseil ou bureau d’études de structure afin qu’il définit le programme géotechnique à réaliser par l’entreprise.

Ces travaux doivent être finalisés et faire l’objet d’un rapport remis par l’entreprise à la commune avant la fin de la phase APD du lot architecture afin que l’architecte en collaboration avec l’ingénieur conseil (ou bureau d’études) de structure puissent mesurer l’impact financier du sol sur l’estimation des travaux lors de cette phase.

Le rapport détaillé de la campagne géotechnique tel que défini dans ces termes de référence doit être validé par l’ingénieur conseil (ou bureau d’études) de structure et le bureau de contrôle.

La campagne de reconnaissance nécessaire pour la conception des ouvrages de fondation devra permettre de déterminer les modes de fondation les plus appropriés pour les différents éléments constitutifs du bâtiment ainsi que le taux de travail du sol et les calculs de tassement éventuels.

L’entreprise devra réaliser les travaux et missions suivantes :

* (Insère le nombre) sondages pressiométriques de profondeur (Insère la profondeur) m avec un essai pressiométrique tous les mètres. La profondeur peut être modifiée en plus ou en moins selon la consistance des couches rencontrées.
* (Insère le nombre) sondages carottés de (Insère la profondeur) m de profondeur avec prélèvement d'échantillons intacts à chaque changement de couche et réalisation d'essais au laboratoire qui devront déterminer :
	+ la teneur en eau ;
	+ la densité sèche et humide ;
	+ les limites d’Atterberg ;
	+ la granulométrie ;
	+ les essais œdométriques avec détermination de la pression de gonflement ;
	+ les essais de cisaillement direct ;
	+ les analyses chimiques (teneur en gypse, e, ions sulfates, etc.), y compris la nappe phréatique ;
	+ etc.
* Établissement d'un rapport géotechnique comprenant les pièces énumérées ci-dessous.

Le Maître de l’Ouvrage, le Bureau d’Etudes et le Bureau de Contrôle ont le droit de modifier l’implantation et les quantités des sondages et essais sans que cela entraîne une modification quelconque des prix unitaires.

Le programme des essais de laboratoire sera définitivement arrêté après les résultats des travaux sur site.

Toutes les prestations nécessaires pour l’achèvement complet des travaux et études sont comprises dans les prix unitaires du bordereau des prix et détail estimatif.

1. Conditions générales d’exécution

L’entreprise déclare avoir personnellement pris connaissance de toutes les conditions du site et prévu toutes les dépenses correspondantes dans son offre.

L’entreprise prendra toutes les dispositions administratives et techniques nécessaires pour pouvoir accéder aux points de sondages quel que soit l’état du terrain et la nature des obstacles et amènera sur le chantier tout le matériel nécessaire pour la réalisation des sondages et des essais.

Aucune réclamation financière ne sera acceptée à cause de difficultés administratives ou techniques qui pourraient être rencontrées lors du démarrage ou durant les travaux et études géotechniques.

Il appartient à l’entreprise d’obtenir toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux géotechniques. Cependant, le maître d’ouvrage lui délivrera, à sa demande, une attestation certifiant qu’il est chargé de la réalisation de ces travaux. Il appartient à l’entreprise, dans le cadre de ces travaux, de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires. Elle est seule responsable des conséquences de la réalisation des travaux sur les tiers en cas d’accident. Elle s’engage à informer à temps le maître d’ouvrage de ses sorties sur terrain.

L’Entreprise s'engage à réaliser les travaux conformément aux règles de l'art et assure l'entière responsabilité de la bonne marche des travaux.

Les profondeurs des sondages sont données à titre indicatif et seront adaptées à la nature des terrains rencontrés lors de la réalisation des travaux. Au vu des premiers résultats des essais in situ, l’Entreprise, après accord du maître d’œuvre et du bureau de contrôle, pourra être amené à apporter des modifications au programme préétabli en vue de mieux se conformer à la nature des sols traversés.

A l'achèvement des travaux, l’entreprise est tenue de remettre à l'état les lieux.

1. Direction des Travaux

Le chantier de sondage sera dirigé par un conducteur des travaux en liaison journalière avec le Représentant de la commune, le Chef de chantier recevra ses consignes de l'Ingénieur sur le chantier.

L'Entreprise s'engage à travailler en étroite collaboration avec le maître d’œuvre et le Bureau de Contrôle et à leur fournir dès que possible les premiers résultats susceptibles d'orienter la poursuite des études.

L'Entreprise fournira à l'appui de son offre, la liste et les qualifications du personnel d'encadrement qui sera chargé de l'exécution et de l'interprétation des sondages (ingénieurs, conducteurs de travaux, mécaniciens).

1. Moyens à mettre en œuvre par l’Entreprise

L'Entreprise mettra sur le chantier tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des travaux, notamment un chef de sondeur expérimenté sur chaque atelier de sondage.

Les chefs sondeurs seront assistés chacun par un aide-sondeur et des manœuvres autant que besoin.

L'entreprise mettra à la disposition des ateliers tous les moyens (eau, pompes, outils, ingrédients, véhicule de liaison, pièce de rechange, etc...) pour que ceux-ci puissent fonctionner normalement.

1. Consistance des travaux

La campagne géotechnique comprendra :

* L’identification du sol support ;
* La réalisation de sondages carottés avec prélèvement d’échantillons intacts dans les couches cohérentes et essais SPT dans les couches pulvérulentes. Les carottes seront conservées dans des caisses en bois, libellées et étiquetées et doivent faire l’objet d’un album photographique ;
* La réalisation de sondages pressiométriques avec essais tous les mètres ;
* Les essais de laboratoire sur les échantillons intacts.

Le détail estimatif des travaux donne à titre indicatif la consistance détaillée des prestations à réaliser par le géotechnicien. Cette consistance doit être adopté à la nature du terrain rencontré, à cet effet, le bureau d'études doit apporter les modifications nécessaires de point de vue quantités et consistance si nécessaire.

1. Spécifications Particulières
* L’emplacement des sondages carottés et pressiométriques seront réalisés aux endroits fixés par le Bureau d’Etudes. Leurs emplacements feront l’objet de plans et croquis détaillés ;
* Les prélèvements seront réalisés sur des profondeurs variables permettant d’atteindre le sol support ;
* Les trous seront comblés, immédiatement après leur ouverture ;
* Le programme d’essais in situ et en laboratoire doit être soumis à l’accord préalable du maître d’œuvre.
1. Documents à fournir par l’entreprise

L’Entreprise doit fournir un rapport comprenant les documents et les informations suivantes :

* un descriptif du sol ;
* un descriptif des conditions de réalisation des fouilles, sondages et essais de laboratoire ;
* un plan d’implantation de tous les sondages in situ réalisés (X, Y) et les plans de situation des gîtes d’emprunt et des carrières en exploitation ;
* la coupe stratigraphique du sol support sous forme de fiche pour chaque fouille et sondage ;
* la date d’exécution de chaque sondage ;
* le niveau des prélèvements avec indications des côtes supérieures et inférieures de chaque échantillon ;
* les informations complètes sur l’équipement et les procédés utilisés pour l’exécution des différents essais ainsi que le détail des mesures ;
* les résultats de tous les essais in situ et de laboratoire ;
* un album photos (prises avec un appareil photo numérique) illustrant les essais réalisés ;
* l’interprétation des résultats des essais et les recommandations du géotechnicien quant au niveau, la conception et le calcul des fondations ; taux de travail admissible du sol et tassements absolus et différentiels prévisionnels avec indications de leur durée et de leur évolution dans le temps ;
* une appréciation de l’agressivité des diverses couches de terrain et de l’eau de la nappe phréatique ;
* éventuellement, l'étude de stabilité des talus.

Les rapports des essais et études géotechniques seront remis en cinq (05) exemplaires sur papiers (dont une (01) sans reliure) et deux (02) exemplaires sur support informatique compatible avec le matériel du maître d’ouvrage.

1. Spécifications techniques Générales

Les travaux de sondages seront exécutés conformément aux prescriptions et aux normes du Cahier des Charges DTU (N° 11, 12 et 13) relatif aux travaux de sondages ainsi que les règles et normes suivantes : Fascicule 62, Euro code 7, NF 94-261.

1. Sondages carottés

Le sondage devra être exécuté en tant que forage détaillé conformément aux spécifications mentionnées ci-après et selon les prescriptions des DTU et normes en vigueur : (DTU N°11, °12, °13, spécifications STRA, BS 5930 : les normes AFNOR et L.C.P.C).

Le prélèvement des échantillons et les essais dans le sondage devront être exécutés selon un procédé approuvé par l’Ingénieur conseil et le Bureau de contrôle qui ont le droit d’exiger une autre procédure, si la procédure proposée par l’Entrepreneur ne pourrait pas assurer la qualité ou la précision voulue.

Selon la nature du sol et selon la profondeur prévue pour le sondage, L’Entrepreneur devra prévoir la possibilité de faire un tubage télescopique afin de réduire le frottement à la tige. Le tubage intérieur devra avoir un diamètre qui permettra le prélèvement des échantillons intacts et des essais dans le forage.

Le sondage devra être exécuté par percussion ou par rotation et injection et d’une façon telle que le sol au-dessous du forage reste intact pour les essais in situ et le prélèvement des échantillons intacts et des essais dans le forage.

Seule l’injection de l’eau latérale est admissible. L’injection vers le fond est formellement interdite. La boue de forage (bentonite) est admise afin de stabiliser le trou du forage si les conditions du sol sont convenables. Un dispositif de nettoyage des trous par injection avant un essai ou un prélèvement d’échantillons sera nécessaire.

L’exécution des forages devra permettre au chef de l’équipe d’enregistrer tous les changements de sol et les niveaux correspondants.

L’Entrepreneur devra rédiger un log pendant l’exécution du sondage avec une description des matériaux qui sortent du tubage, la résistance de rotation et l’indication des essais et des échantillons.

L’attention de l’Entrepreneur est attiré sur le fait que les sondages doivent être réalisés sous un contrôle très strict et ce, pour détecter toutes anomalies. En outre, il est obligatoire de nettoyer le forage avant chaque reprise de carottage.

Après avoir monté une carotte l’Entrepreneur devra immédiatement la faire sortir du carottier soigneusement et horizontalement par air comprimé ou par une méthode similaire et d’une façon qui entraîne le minimum de perturbation à la carotte. Des coups de marteau de bois appliqués doucement ne seront admis que pour libérer les morceaux de roche coincés.

A la demande de l’ingénieur conseil et/ ou le bureau de contrôle, l’Entrepreneur devra immédiatement prendre un échantillon de carotte et le mettre dans un sac de polyéthylène pour éviter la détérioration. Toutes les carottes devront être déposées dans des caisses à carottes dans l’ordre de prélèvement du forage avec la carotte supérieure à gauche et du côté de la charnière du couvercle. Le remplissage se fait ensuite vers la droite côté fermeture.

L’Entrepreneur devra indiquer le numéro de sondage et la date sur le couvercle et devant de la caisse avec une peinture résistance à l’eau. Dans la caisse, la profondeur de chaque carotte devra être indiquée sur des morceaux de contre-plaqué aux deux côtés des carottes.

Les caisses à carottes devront être robustes et convenables pour résister au transport avec le poids des carottes et pour éviter l’influence de la pluie sur celle-ci elles ne doivent porter aucune écriture ou mention relative à d’autres projets.

A la fin des travaux les caisses à carottés seront transportées et stockées dans un local à la charge de l’entreprise et mis à la disposition de l’ingénieur conseil et le bureau de contrôle pour examen pendant une période de 03 mois pour les essais complémentaires éventuels.

1. Essais dans le sondage carotté

Dans toutes les couches de sol sableux, des essais SPT seront à exécuter conformément au procédé ASTMD 1506-67 (1974).

1. Prélèvement des échantillons

Les niveaux choisis pour le prélèvement des échantillons intacts seront définis au fur et à mesure de l’avancement des travaux , ils sont en principe prévus dans chaque couche de nature différente à concurrence des quantités prévues dans le bordereau des prix.

Dans toutes les couches cohésives ou à la demande de l’ingénieur conseil et/ou le Bureau de contrôle, l’Entrepreneur devra employer un carottier court à parois minces.

Le prélèvement devra être exécuté très soigneusement et conformément au « British code of Practice ou aux recommandations dictées par l’ingénieur conseil et /ou le bureau de contrôle des échantillons remaniés devront être prélevés en employant l’équipement pour les essais SPT.

Les échantillons intacts ne doivent subir aucun remaniement par vibration, choc déformation de quelque nature que ce soit et devraient être continus sans coupure sur 40 cm au moins. Ils seront conditionnés sous gaine rigide à leurs extrémités protégés par de la paraffine avant expédition au laboratoire.

Les échantillons intacts seront répertoriés, numérotés, étiquetés et notés dans des caisses de carottés correspondantes.

En outre, l’entrepreneur devra prendre des échantillons remaniés dans l’eau de lavage ou à partir de l’outil de forage, chaque fois que nécessaire pour identifier le changement de sol.

Toutes les carottes devront être déposées dans les caisses à carottes comme mentionné ci-après puis photographiées dans un délai aussi court que possible (échelle de couleurs à mettre sur chaque caisse).

1. Carottage par rotation

Dans les couches rocheuses, l’entrepreneur devra exécuter le carottage par rotation selon les indications du Bureau d’études.

Les carottes devront être prises par un carottier double avec un système de retenue de l’échantillon par bille d’une dimension minimum NWX ou similaire. Le prélèvement devra être exécuté conformément à ASTMD 211-70 (1976).

1. Sondages pressiométriques

Les sondages pressiométriques seront forés en destructif avec enregistrement des paramètres de forage. Ils seront exécutés en limitant le remaniement du sol autour du forage.

L’Entreprise devra noter pour chaque sondage en cas de présence de nappe la côte des niveaux d’eau pendant le forage et après stabilisation (24 h ou plus, suivant la nature des formations rencontrées). Il notera, au cours de l’exécution de tous les sondages et forages, les incidents ayant affecté le niveau de l’eau dans le forage et les variations correspondantes à ce niveau. Les travaux seront conduits par un spécialiste apte à adapter le mode de forage aux conditions rencontrées et à juger de la validité des résultats recueillis. Une coupe des terrains traversés, sur laquelle figurera le niveau de la nappe éventuelle, sera établie au vu des cuttings remontés.

Les essais pressiométriques seront effectués avec une sonde pressiométrique de 60 mm de diamètre minimal. Ils seront réalisés selon la norme française NF P 94‐110. La pression d’essai sera poussée jusqu’à rupture du sol ou à défaut jusqu’à 5 MPa. L’Entrepreneur est tenu de justifier l’étalonnage haute pression de la sonde pressiométrique avant le démarrage de la campagne d’essais.

Des essais SPT sont à réaliser dans les couches sablonneuses et les résultats des essais sont à préciser dans le rapport des essais et prises en compte dans le rapport d’études géotechniques.

Les résultats détaillés de ces essais doivent figurés dans le rapport des essais (paramètres de forage, pression initiale, pression de fluage, pression limite, etc.).

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

.

# ANNEXES

## Annexe 01 : Fiche de renseignement Généraux sur le Soumissionnaire

Nom ou raison sociale.....................................………...................................................................................

...........................................................................................................................……………………………………….

Enregistré à .................................................................. sous le N° ...........................................................

Date d’enregistrement .............................................................................................................................

Personne bénéficiant de procuration et signant les documents relatifs à l’Offre(Nom, prénom, fonction) ………………………………………………….................................................................................................................

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………

Adresse ...................................................................................……………………............................................

........................................................................................................................................………………………..

Téléphone ....................... Fax ............................. e-mail : ……………………………………………….. @ …………………...

Capital enregistré .....................................................................................................................................

Capital versé............................................................................................................................................

Nombre approximatif du personnel technique permanent ………………………................................................

Principales Références …………………………………………………………………………………………………………………………………..

**Fait à** .................., **le**......................................

(Signature et cachet)

## Annexe 02 : Déclaration d’engagement

Intitulé de la Candidature / l'Offre / Proposition / le Contrat : *(insérer le nom du contrat/marché)*

À:*(insérer le nom et l’adresse du Maître d’Ouvrage )*

1)  Nous reconnaissons et acceptons que la KfW ne finance les projets du Maître d’Ouvrage 11 qu'à ses propres conditions, qui sont déterminées par la Convention de Financement conclue avec le Maître d’Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien juridique entre la KfW et notre entreprise, notre Joint Venture ou nos Sous-traitants aux termes du Contrat. Le Maître d’Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat.

2)  Nous attestons par la présente que nous ne sommes pas, qu'aucun des membres de notre direction ou de nos représentants légaux, ou qu’aucun des membres de notre Joint Venture, y compris nos Sous-traitants aux termes du Contrat, dans l'une des situations suivantes :

2.1)  être en faillite, en liquidation ou cessation d’activités, en règlement judiciaire, sous séquestre, en restructuration ou dans toute situation analogue ;

2.2)  être condamnés par un jugement définitif ou une décision administrative définitive ou faisant l'objet de sanctions financières de la part des Nations unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne pour participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent, infractions liées au terrorisme, travail des enfants ou traite des êtres humains; ce critère d'exclusion est également applicable aux Personnes morales, dont la majorité des actions sont détenues ou effectivement contrôlées par des Personnes physiques ou morales qui sont elles-mêmes soumises à ces condamnations ou sanctions ;

2.3)  avoir été condamnés par une décision judiciaire définitive ou une décision administrative définitive d'un tribunal, de l'Union européenne, des autorités nationales du Pays Partenaire ou de l'Allemagne pour Pratique passible de Sanctions dans le cadre d'un Processus de Passation de Marchés ou de l'exécution d'un Contrat ou pour une irrégularité quelconque affectant les intérêts financiers de l’Union européenne (dans l’hypothèse d’une telle condamnation, le Candidat ou Soumissionnaire joindra à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ;

2.4)  avoir fait l’objet d’une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un Contrat, sous réserve que cette sanction n’ait pas fait l’objet d’une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;

2.5)  ne pas avoir rempli les obligations fiscales applicables concernant le paiement des impôts dans le pays où nous sommes établis ou dans le pays du Maître d’Ouvrage ;

2.6)  faire l'objet d'une décision d'exclusion de la Banque mondiale ou de toute autre banque multilatérale de développement et figurer dans la liste du site Web http://www.worldbank.org/debarr, ou respectivement sur la liste pertinente de toute autre banque multilatérale de développement (dans l’hypothèse d’une telle décision d’exclusion, le Candidat ou le Soumissionnaire peut joindre à la présente Déclaration d’Engagement les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d’exclusion n’est pas pertinente dans le cadre du présent Contrat et que des mesures appropriées de mise en conformité ont été prises) ; ou

2.7)  s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés comme condition préalable à la participation à la présente Procédure de Passation de Marchés.

3) Nous attestons par les présentes que ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture ou de nos Sous-traitants aux termes du Contrat, ne sommes dans l'une ou l'autre des situations de conflit d'intérêts suivantes :

3.1)  être une filiale contrôlée par le Maître d’Ouvrage, ou un actionnaire contrôlant le Maître d’Ouvrage, sauf si le conflit d'intérêts qui en résulte a été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.2)  avoir une relation d'affaires ou de famille avec du personnel du Maître d’Ouvrage impliqué dans le Processus de Passation de Marchés ou dans la supervision du Contrat en résultant, à moins que le conflit d'intérêts qui en résulte n’ait été porté à l'attention de la KfW et résolu à sa satisfaction ;

3.3)  être contrôlés par, ou contrôler un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou être sous contrôle commun avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, ou recevoir ou accorder des subventions directement ou indirectement à un autre Candidat ou Soumissionnaire, avoir le même représentant légal qu'un autre Candidat ou Soumissionnaire, maintenir des contacts directs ou indirects avec un autre Candidat ou Soumissionnaire, qui nous permettent de disposer ou de donner accès aux informations contenues dans les Candidatures ou Offres/Propositions respectives, influencer celles-ci ou influencer les décisions du Maître d’Ouvrage ;

3.4)  être engagés dans une activité de Prestations de Conseils, qui, de par sa nature, peut être en conflit avec les missions que nous effectuerions pour le Maître d’Ouvrage ;

3.5)  dans le cas de la Passation de marchés de Travaux de Génie Civil, d’Installations ou de Fournitures :

* 1. avoir préparé ou avoir été associé à une Personne qui a préparé les spécifications, dessins, calculs et autres documents devant être utilisés dans le Processus de Passation de Marchés du présent Contrat ;
	2. avoir été recrutés (ou se faire proposer d'être recrutés) nous-mêmes ou l'une de nos filiales, pour effectuer la supervision ou l'inspection des travaux pour le présent Contrat ;

4)  Si nous sommes une entité publique et que nous participons à un Processus de Passation de Marchés, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous exerçons nos activités conformément aux lois et règlements commerciaux.

5)  Nous nous engageons à porter à l'attention du Maître d’Ouvrage, qui en informera la KfW, tout changement de situation concernant les points 2 à 4 ci-dessus.

6)  Dans le cadre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat correspondant :

6.1)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, n'avons engagé ou n'engagerons de Pratique passible des Sanctions pendant le Processus de Passation de Marchés et dans le cas où un Contrat est attribué, nous n'engagerons aucune Pratique passible de Sanctions pendant l'exécution du Contrat ;

6.2)  ni nous, ni aucun des membres de notre Joint Venture, ni aucun de nos Sous- traitants aux termes du Contrat, ne ferons l’acquisition ou ne fournirons de matériel, ni n'opérerons dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de l'Allemagne ; et

6.3)  nous nous engageons à nous conformer et à nous assurer que nos Sous-traitants et nos principaux fournisseurs aux termes du Contrat, respectent les normes internationales en matière d'environnement et de travail, conformément aux lois et règlements applicables dans le pays de mise en œuvre du Contrat et aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) 1 et aux traités internationaux sur l'environnement. Nous mettrons de plus en œuvre des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont spécifiées dans les plans de gestion environnementale et sociale pertinents ou d'autres documents similaires fournis par le Maître d’Ouvrage et, dans tous les cas, mettrons en œuvre des mesures visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et la violence fondée sur le genre.

7)  Dans le cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous les membres de nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, (i) fournirons, sur demande, des informations relatives au Processus de Passation de Marchés et à l'exécution du Contrat et (ii) autoriserons le Maître d’Ouvrage et la KfW, ou un auditeur désigné par l'un d'eux, et dans le cas de financement par l'Union européenne également les institutions européennes compétentes en vertu du droit communautaire, à examiner les comptes, dossiers et documents concernés, à permettre des contrôles sur place et à assurer l'accès aux sites et aux projets concernés.

8)  En cas d'attribution d'un Contrat, nous, ainsi que tous nos partenaires de Joint Venture et Sous-traitants aux termes du Contrat, nous engageons à conserver les dossiers et documents susmentionnés conformément au droit applicable, mais en tout état de cause pendant au moins six ans à compter de la date d'exécution du Contrat ou de sa résiliation. Nos opérations financières et nos états financiers sont soumis à des procédures de contrôle conformément à la loi applicable. Nous acceptons de plus que nos données (y compris les données personnelles) générées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Processus de Passation de Marchés et de l'exécution du Contrat soient stockées et traitées conformément à la loi applicable par le Maître d’Ouvrage et la KfW.

Nom :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En tant que : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Dûment habilité à signer pour et au nom de2\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ En date du : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*1  Dans le cas où les conventions de l'OIT n'ont pas été pleinement ratifiées ou mises en œuvre dans le pays du Maître d’Ouvrage, le Candidat, le Soumissionnaire ou le Contractant proposera et appliquera, à la satisfaction de l'employeur et de la KfW, les mesures appropriées dans l'esprit desdites conventions de l'OIT concernant a) les revendications des travailleurs concernant les conditions et modalités de l’emploi, b) le travail des enfants, c) le travail forcé, d) les syndicats et e) la non-discrimination.*

*2  Dans le cas d’une JV, mettre le nom de la JV. La personne qui signera la Candidature, l’Offre ou la Proposition au nom du Candidat/Soumissionnaire doit joindre une procuration du Candidat/Soumissionnaire.*

## Annexe03 : L’Acte d’engagement (Soumission)

Je soussigné : ...........................................................................................................................................

Agissant en qualité de : ............................................................................................................................

Au nom et pour le compte de : .................................................................................................................

Dont le siège social est à : .........................................................................................................................

Inscrit au registre le commerce de : ................................................sous le N°……………………………………..……

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma propre responsabilité la nature et la difficulté des missions à exécuter.

Me soumets et m’engage à exécuter et achever l’ensemble des missions conformément aux conditions stipulées dans les cahiers de charge et du CCAG applicable aux marchés publics d’études, en vigueur, et moyennement les prix établis par moi-même à forfait pour chaque unité, figurant dans le devis estimatif que j’ai annexé à la présente soumission.

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Montant de la TVA : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………………………………..

..................................................................................................(en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ................................................................

................................................................................................(en chiffre) ............................................

Je m’engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter les prestations à dater du jour de la notification du bon de commande, ainsi qu’à les achever dans le délai contractuel.

Je demeure lié par ma soumission pendant un délai de (90) jours, à compter de la date limite, fixée pour la remise des offres.

La commune se libérera des sommes qui me sont dues par lui, pour l’exécution de la commande par virement au compte ouvert à la banque……………………………………..………., Agence................................... N°RIB ……………………………………………….

J’affirme sous peine de résiliation de plein droit de la commande ou la mise en régie à mes torts exclusifs, que je ne tombe sous le coup d’interdiction légal édictée en Tunisie.

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

## Annexe04 : Bordereau de Prix

COMMUNE : *(insère le nom de la commune)*

PROJET : *(Insère le nom du projet)*

SOUMISSIONNAIRE :………………………………….

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Mission** | **Unité** | **Quantité** | **PT HTVA Dinars** |
| Les prix comprennent l’amenée et le repli du matériel, la mise en fiche de sondage carotté, la fourniture des caisses pour le classement des échantillons intacts, les essais dans les couches, la masse de fiche pour implantation de sondage pressiométrique, les essais de laboratoire, la rédaction du rapport de la campagne géotechnique, les salaires et les charges sociales, les bénéfices, les frais de visites, de déplacement et vacation et les faux frais, et toutes sujétions |
| Réalisation d’un sondage pressiométrique de 15 m de profondeur | U |  |  |
| Réalisation d’un sondage carotté de 15 m de profondeur | U |  |  |
| Essai de laboratoire : |  |  |  |
| * + Limite d’Atteberg
 | U |  |  |
| * + Teneur en eau
 | U |  |  |
| * + Teneur en gypse
 | U |  |  |
| * + Teneur en ion sulfate
 | U |  |  |
| * + Poids volumique
 | U |  |  |
| * + Essai de gonflement du sol
 | U |  |  |
| * + Essai de compressibilité à l’œdométre
 | U |  |  |
| Rapport approuvé par le bureau de contrôle | Forfait | 01 |  |
|  | **TOTAL GENERAL HTVA**  |  |
|  | **MONTANT DE LA TVA**  |  |
|  | **MONTANT TOTAL TTC** |  |

Le montant total hors TVA s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ………………………………………………………….

.................................................................................................. (en chiffre) ............................................

Montant de la TVA : (en toutes lettres) ………………………………………………………………………………………………………..

.................................................................................................. (en chiffre) ............................................

Le montant total TTC s’élève à la somme de : (en toutes lettres) ................................................................

................................................................................................ (en chiffre) ............................................

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

## Annexe 05 : Réferences du Soumissionnaire

COMMUNE :*(insère le nom de la commune)*

PROJET : *(Insère le nom du projet)*

SOUMISSIONNAIRE : ……………………………………………………….

Nombre des marchés de même typologie au cours des *trois(03)*dernières années comptablisés à partir de la date de remise des offres.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Projet similaire** | **Maitre d’ouvrage** | **Période d’exécution duprojet similaire(Date début/Date fin)** | **Montant Des travaux du projet similaire**En Dinars Tunisien |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

**N.B. : A joindre à ce formulaire les justificatifs des marchés exécutés (Contrat ou ordre de service /Certificat de bonne exécution du marché ou PV de réception du marché/Décompte définitif ou lettre du maître d'ouvrage mentionnant le montant des travaux du projet similaire).**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

## Annexe 06 : Liste nomitative de personnel technique à affecter pour l’étude

COMMUNE :*(insère le nom de la commune)*

PROJET :*(Insère le nom du projet)*

SOUMISSIONNAIRE :………………………………….

Je soussignés ……………………………………….…………………………………, m’engage à affecter le personnel demandé tel qu’indiqué ci-dessous, pour réaliser la campagnegéotechniqueà la commune citée susmentionnée.

|  |  |
| --- | --- |
| **Liste du personnel** | **Poste** |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** | Ingénieur Géotechnicien |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** | Conducteur de Travaux |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** |  |
| **Nom****Prénom****Diplôme****Nombre d’année d’expérience** |  |

|  |  |
| --- | --- |
|  | **LU ET ACCEPTE PAR****Fait à** .................., **le**......................................(Signature et cachet de l’Entreprise) |

## Annexe 07 : Modèle du Curriculum Vitae (CV)

**1**. **Poste** [*un seul candidat par poste*]

**2. Nom du consultant** [*indiquer le nom de la société proposant le personnel*]

**3. Nom de l’employé**[*nom complet*]

**4. Date de naissance**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**\_\_ Nationalité**

**5. Education** [*Indiquer les études universitaires et autres études Spécialisées de l’employé ainsi que les noms des institutions fréquentées, les diplômes obtenus et les dates auxquelles ils l’ont été*]

**6. Affiliation à des associations/groupementsprofessionnels**

**7. Autresformations**[*Indiquer toute autre formation reçue depuis 5 ci-dessus*]

**8. Pays où l’employé a travaillé**[*Donner la liste des pays ou l’employé a travaillé au cours des 10 dernières années*] :

**9. Langues :** [*Indiquer pour chacune le degré de connaissance : bon, moyen, médiocre pour ce qui est de la langue parlée, lue et écrite*]

**10. Expérienceprofessionnelle :** [*En commençant par son poste actuel, donner la liste par ordre chronologique inverse de tous les emplois exercés par l’employé depuis la fin de ses études. Pour chaqueemploi (voir le formulaire ci-dessous), donner les dates, le nom de l’employeur et le poste occupé.*]

Depuis [*année*] \_\_\_\_\_\_\_ jusqu’à [*année*] \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

|  |  |
| --- | --- |
| **11. Détail des tâches exécutées***[Indiquertoutes les tâchesexécutéespourchaque mission]*  | **12. Expérience de l’employé qui illustre le mieuxsacompétence**[*Donner notamment les informationssuivantesquiillustrent au mieux la compétenceprofessionnelle de l’employé pour les tâchesmentionnées au point 11*] Nom du projetou de la mission : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Lieu : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Principalescaractéristiques du projet : \_\_\_\_\_ Poste : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_Activités : \_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  |

**13 Attestation :**

Je, soussigné, certifie, en touteconscience, que les renseignements ci-dessusrendentfidèlementcompte de masituation, de mesqualifications et de monexpérience. J’acceptequetoutedéclarationvolontairementerronéepuisseentraînermonexclusion, oumonrenvoi si j’aiété engagé.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

*[Signature de l’employé et du représentanthabilité du consultant] Jour/mois/année*

OuNom du représentanthabilité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_